

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2026

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 1085)

N° AS9

AMENDEMENT

présenté par

Mme Dubré-Chirat, Mme Galliard-Minier, M. Lauzzana, M. Le Gac, Mme Le Nabour, Mme Liso,
Mme Missoffe, M. Mongardien, Mme Pannier-Runacher, M. Rousset et Mme Vidal

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.